

Arrêt menstruel : la droite du Sénat refuse, mais on y viendra

Madame, Monsieur,

Le 15 février j'ai été rapporteure d'une proposition de loi ayant pour objet la mise en place d'un arrêt menstruel pour les femmes souffrant de dysménorrhée (règles douloureuses). Elle a été déposée par le groupe socialiste, écologiste et républicain à l'initiative d'Hélène Conway-Mouret, l'ensemble des groupes de gauche y ont apporté leur soutien. La droite du Sénat, fidèle à son conservatisme social et son libéralisme économique, et le gouvernement ont rejeté notre texte.

Aujourd'hui, du fait du délai de carrence les femmes souffrant de douleurs incapacitantes perdent en moyenne 10% de leur salaire. Le système d'indemnisation exclut de fait 16% des femmes salariées souffrent de douleurs incapacitantes, le Législateur ne doit pas seulement compatir, il doit agir. C'est ce que nous avons fait en proposant un arrêt menstruel de 2 jours par mois, sans jour de carrence et sur prescription médicale.

Les collectivités territoriales ont été précurseurs, comme dans d'autres domaines, elles sont plusieurs à avoir mis en place une autorisation spéciale d'absence de deux jours par mois sur présentation d'un certificat médical. Cependant, elles ont besoin d'un cadre juridique, c'est pour cela qu'un collectif de maires, de droite et de gauche, nous ont sollicités pour que nous agissions. Nous l'avons fait, et nous recommencerons. Le Sénat a fait le choix d'un vote générationnel, de ne pas être en phase avec la société, mais je ne doute pas que la société finira par imposer au Législateur cette nouvelle avancée sociale.

Conseil départemental de l'Aude

CONTACTS

Jean-Michel Levêque — Directeur de la communication

Conseil départemental de l'Aude

01 45 67 98 90 · ep@digital-public.net

Panaye Antoine — Chargé de mission

Conseil départemental de l'Aude

antoinepanaye26@gmail.com